

**L'eau est une ressource naturelle collective indispensable.**

**Toutefois, elle n'est pas illimitée.**

**Les changements climatiques s'ajoutent aux défis de la gestion durable de l'eau en fragilisant nos écosystèmes et en nuisant à nos milieux de vie.**

Afin d'assurer la pérennité de cette ressource, il en revient donc à chacun de nous d'utiliser l'eau de manière responsable. Ainsi, nos six usines de production d'eau potable pourront continuer d'alimenter chaque jour plus de deux millions de personnes, plusieurs milliers d'entreprises et tout un réseau de sécurité incendie.

## **Pour mieux consommer**

Depuis juin 2013, le règlement 13-023 encadre l'usage de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ce document résume certaines dispositions. Pour obtenir des précisions sur l'ensemble des règlements, veuillez vous référer aux textes officiels.

**Montréal** 

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le 311 ou consultez [ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal](http://ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal).

Réglementation

# Utiliser l'eau de manière responsable



## Arroser en toute conscience

### Arroseur amovible fixé au boyau ou boyau poreux

- Les adresses paires peuvent arroser les dates paires, et les adresses impaires peuvent arroser les dates impaires.
- L'arrosage est permis uniquement le soir entre 20 h et 23 h, s'il ne pleut pas.

### Au moyen d'un système automatique

- Les adresses paires peuvent arroser les dates paires, et les adresses impaires peuvent arroser les dates impaires.
- Le système doit être muni d'une sonde d'humidité.
- Il doit être programmé pour arroser uniquement la nuit entre 3 h et 6 h, s'il ne pleut pas.

### Arrosage manuel

- L'arrosage manuel sur les végétaux peut être fait à toute heure, s'il ne pleut pas.
- Le boyau doit être muni d'un pistolet d'arrosage qui se ferme lorsque relâché.

## En faire un usage exemplaire

- Le remplissage d'une piscine est interdit entre 6 h et 20 h, excepté entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai.
- Le lavage des surfaces pavées, des patios et des murs extérieurs est interdit, sauf lors de travaux de construction ou d'aménagement, ou pour des raisons de salubrité. Il est toutefois permis de laver ces surfaces entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai.
- Il est interdit de laisser ruisseler l'eau dans la rue ou sur les propriétés voisines, lors de l'arrosage.
- Laisser couler l'eau en continu ou se servir de sa pression ou de son débit comme source d'énergie est interdit.
- Tout bassin paysager comprenant une cascade ou un jet d'eau doit être muni d'un système de recirculation d'eau.
- L'emploi de tout appareil de climatisation ou de réfrigération utilisant de l'eau potable sans boucle de recirculation est interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, tant dans le secteur résidentiel (13-023) que dans le secteur non résidentiel (RCG 13-011).

## Des gestes simples à intégrer au quotidien

### Adopter de bonnes pratiques de gestion de l'eau, c'est contribuer à une transition écologique réussie.

#### Les fuites d'eau, voyez-y!

Une simple fuite goutte à goutte d'un robinet peut représenter jusqu'à 60 litres d'eau perdue par jour. Réparer les fuites est une façon simple de réduire la consommation d'eau.

#### Jardinez intelligemment

Recueillez l'eau de pluie dans un baril pour arroser vos plantations et modifiez vos projets d'aménagement paysager en optant pour des végétaux adaptés au sol et aux conditions d'ensoleillement.

#### Des gouttières qui se déversent au bon endroit

Si vous avez un toit en pente, débranchez vos gouttières du réseau d'égout et réacheminez l'eau de pluie dans un baril de récupération d'eau ou vers une surface perméable (pelouse, plate-bande) en vous assurant de la diriger à au moins 1,5 m du bâtiment pour prévenir l'infiltration dans les fondations. Ceci évitera d'engorger le réseau d'égout et permettra de réduire les débordements des eaux usées non traitées dans les cours d'eau.

#### Un nettoyage sensé

Nettoyez votre voiture à l'aide d'un sceau et d'une éponge plutôt qu'avec un boyau d'arrosage afin d'économiser près de 300 litres d'eau!

#### Économisez grâce à des équipements certifiés

Optez pour des appareils de plomberie certifiés WaterSense (toilettes, pommes de douche, robinets et aérateurs). Ils sont performants et efficaces! Réduisez également votre consommation d'eau et d'énergie grâce aux électroménagers certifiés Energy Star (lave-vaisselle et laveuse). Ils vous permettront d'économiser de l'eau chaude et de réduire vos coûts d'énergie.